



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du CTM des 19 et 20 octobre 2020

Ce Comité technique Ministériel Travail/Emploi (CTM) était présidé, en audioconférence, par Madame la Ministre du Travail de l'Emploi et de l'Insertion, assistée de Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des Ministères Sociaux.

Etaient notamment présents pour l'Administration : M. Pierre RAMAIN DGT, M. Laurent VILBOEUF Adjoint DGT, M. Etienne CHAMPION SG des ministères sociaux, M. Jean-Martin DELORME SGA des ministères sociaux, Mme Anouk LAVAURE Cheffe de service du SG des ministères sociaux, Mme Marie-Françoise LEMAITRE Conseillère du DRH, M. Pascal DULAURIER Chef du Département Action Territoriale de la DGEFP, Mme Myriam REVEL Responsable du Pôle Accompagnement du Management des Organisations et Intelligence Collective, M. Jean TATO-OVIEDO Responsable du département Allocation des Ressources et Contractualisation, M. Gaëtan TIXIER Chargé d'Etudes Juridiques, Mme Emmanuelle BURGEI Responsable du Département égalité professionnelle/ Diversité/Inclusion, Mme Edit DAURIER Cheffe de la Mission Instances.

Etaient présentes l'ensemble des organisations syndicales.

Ordre du jour :

- ✚** *Intervention de Mme Borne et réponses aux déclarations préalables des OS*
- ✚** *Organisation Territoriale de l'Etat (OTE) – informations :*
 - *Modalités d'application du protocole d'accompagnement des personnels*
 - *Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, de la DRIEETS Ile-de-France et Outre-Mer*

- *Projet de décret modifiant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux DDI*
- ✚ *Loi de Finances 2021 : présentation pour information*
- ✚ *Cursus managérial des RUD et RUC, pour information*
- ✚ *Bilan social 2019, pour information*
- ✚ *Rapport Egalité 2019, pour information*
- ✚ *Résultats du baromètre des ministères chargés des affaires sociales, pour information*
- ✚ *Questions diverses.*

❖ **Discours de la Ministre**

Voir le discours en pièce jointe.

→ Le Syntef-CFTD prend acte, dans ce discours, de la nécessaire mise en œuvre du protocole d'accompagnement RH relatif à l'OTE, que nous avons signé. En ce qui concerne l'OTE, nous réitérons notre demande pressante d'un report de sa mise en œuvre, eu égard au contexte plus que problématique de la crise sanitaire.

Nous accueillons favorablement l'engagement de la ministre sur le rééquilibrage des postes de préfigureurs attribués aux cadres issus de nos services. Il en va de l'équité et de la préservation de notre identité.

Sur le SIT, nous demandons de nouveau d'apporter une solution rapide et pérenne au sous-effectif récurrent.

Des actions concrètes doivent être engagées, notamment sur les questions indiciaires et indemnitaires.

❖ **Questions diverses :**

▪ **Projet de LDF 2021**

Le projet de LDF 2021 voit une augmentation du budget BOP 102-Accès et retour à l'emploi et 103-Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi, liée en partie au plan de relance.

Sur le BOP 111-Amélioration des conditions d'emploi et de travail, les crédits sont maintenus : 24,2 Md Euros.

Par contre le BOP-155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail diminue encore malgré le renfort pendant et juste après le confinement de plus de 300 contractuels, dont les contrats seront prolongés selon le contexte.

2 millions d'Euros seraient consacrés à l'OTE : accompagnement au management et des agents, dont 500 000 pour les mesures nouvelles.

▪ **OTE**

Au sujet de l'OTE, Mme Borne nous déclare qu'elle était favorable à un report. Elle ne partage pas tous les fondements de la réforme mais elle veillera à la

cohérence de nos services (actions régionales, départementales, nationales) et des politiques du Ministère. Elle rappelle que les Préfets ne représentent pas exclusivement le Ministère de l'Intérieur, mais le Ministère de Travail aussi.

- Lien travail-emploi : Le maintien de ce lien est pour elle quelque chose d'essentiel.
- Indépendance Inspection du Travail : Elle veillera à sa préservation, par le respect de la ligne hiérarchique et la garantie des moyens de fonctionnement et pilotage. A ce titre, l'offre de service offert par les services RH doit être conservée, via la signature des contrats de service entre les DDI et le SGC.
- Elle souhaite par ailleurs un rééquilibrage dans l'origine des préfigurateurs DDETS.
- Au sujet de la MOE, il n'y aura pas de changement de résidence administrative imposée. Il est envisagé la création de plateformes interrégionales, 6 ou 7 dont 2 en Île-de-France. Ces créations feront l'objet d'échanges ultérieurs. Les agents MOE bénéficieront d'un suivi et accompagnement spécifique confié à un directeur de projet.
- Opérations immobilières : durant la période transitoire, elles seront extrêmement limitées.
- Contrats de service : ils doivent être signés entre le DDETS et le SGC. Un référent régional du SGC doit être nommé dans chaque région, des référents locaux aussi.
- Les élections : elles auront lieu normalement en juin pour le SGC et en novembre pour les DDETS/DRETS, ou en 2022 pour tout le monde : la question a été posée à la DGAFP.

▪ **Catégorie C**

Mme Borne déclare souhaiter développer un véritable parcours professionnel, via la VAE, le CPF, en favorisant les promotions en SA dans le cadre des lignes directrices de gestion promotion et la renégociation des ratios de promotion.

▪ **Contrôleurs du travail**

Mme Borne déclare ne pas souhaiter une promotion sans concours. Elle rappelle qu'il reste 800 contrôleurs à l'issue des 7 ans de mise en œuvre du PTE/CRIT. Elle souhaite augmenter le nombre de place au concours interne d'inspecteur du travail (20% des postes), réactiver le cycle préparatoire interne, augmenter la liste d'aptitude, et favoriser les mutations sur tous postes de B au sein des Directes et en administration centrale.

▪ **SIT**

3 axes de développement :

- Accompagner lors de chaque étape de l'OTE pour mettre en valeur missions et prérogatives
- Reconnaissance : augmenter l'attractivité du corps, ouvrir davantage les recrutements, communiquer en direction des universités, revaloriser la grille indiciaire, garantir le déroulement de carrière, renforcer la lutte contre les incivilités et agressions et soutien aux agents

- Transformer la formation initiale et continue : recruter davantage par la 3^{ème} voie (jusqu'à 30%), promotion bis en 2021, intégration de fonctionnaires de catégorie A, développer la culture de l'évaluation et renforcer le management.

▪ **LDG**

Le groupe de travail relatif au LDG promotion doit se réunir le 9 novembre.
Le texte de principe sortira d'ici la fin de l'année en mettant en place des critères pour plus de transparence.

❖ **Projet de décret modifiant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux DDI :**

Le CTM est reconvoqué le 10 novembre pour se prononcer sur les décrets de création des DDETS et celui modifiant le décret DDI, permettant la création des DDI, ces textes n'étant pas finalisés.

Ces textes porteront sur :

- les pouvoirs propres du DIRECCTE sans autorité du Préfet, l'articulation entre missions régionales et départementales, et l'appui/coordination entre les deux niveaux
- la ligne hiérarchique du SIT
- les conditions de nomination des futurs directeurs et directeurs adjoints

❖ **Encadrement – cursus managérial des RUD et RUC :**

Un site intitulé « campus managérial » leur est dédié. Tous les agents peuvent demander un accès à cet espace numérique qui offre une formation à distance au management : accompagnement individuel, coaching individuel, entretiens ponctuels ou accompagnement collectif d'équipes.

Cet outil doit permettre de restaurer le sens du travail et le « confort relationnel » au sein des équipes, accompagner les organisations, appuyer la mise en place d'espaces de discussions au sein des équipes, favoriser le codéveloppement de groupes exerçant des fonctions similaires.

Un premier webinaire (web-séminaire) intitulé « manager en période de covid » a eu lieu et sera poursuivi.

Il est projeté d'organiser un webinaire par mois, sur le sujet clé du management à distance, deux formations par mois sur le télétravail en association avec le département

❖ **Bilan social :**

Quelques chiffres :

- Effectif programme 155 : 8704 ETP, dont 87% en services déconcentrés
- âge moyen : 49,5 ans
- contractuels : 598
- recrutement :
 - o corps travail : 168 admis, dont 155 A et 13 B
 - o corps communs : 423 admis, dont 146A 256 B 21 C et 105 apprentis
- départs retraite : 471 agents
- parcours professionnels :
 - o programme 155 :
 - 148 avancement de grade
 - 60 promotion de corps
 - o Corps communs
 - 447 avancement de grade
 - 77 promotion de corps
- Temps partiel : 15% des agents
- Télétravail : 17% en services déconcentrés, 30% en administration centrale (2019)

❖ **Rapport Egalité professionnelle**

Des bilatérales sur le nouveau plan égalité 2021/2023 seront organisées dès novembre, en présence du haut fonctionnaire à l'égalité.

Les OS regrettent l'absence de mesures correctrices au vu des constats, ainsi que l'absence de mention de la Charte LGBT.

❖ **Motion relative au CRIT 2020 :**

A la suite de l'annonce des résultats du CRIT (52 reçus sur 92 postes ouverts), la motion suivante est lue en séance au nom de toutes les organisations syndicales :

« Nous avons appris avec stupeur et consternation que, bien que les résultats du CRIT 2020 aient été connus et que nous en ayons demandé communication à plusieurs reprises durant la séance, le choix a été fait sciemment de ne pas les communiquer durant le CTM présidé par la Ministre et pour cause : 52 reçu.e.s sur les 92 postes à pourvoir. Il en manque donc 40.

Encore une fois, le ministère du travail fait preuve d'un mépris total envers nos collègues. Après 7 ans, des dizaines d'arrêts maladies, de renoncement à concourir de centaines de nos collègues, le ministère fait toujours preuve de la même violence.

Les syndicats exigent que la ministre trouve une solution immédiate pour pourvoir les 40 postes qui sont budgétés jusqu'au 31 décembre 2020.

Nous reprenons les deux dernières phrases de notre motion de l'année dernière qui malheureusement reste d'actualité. Nous dénonçons le gâchis sur le plan humain et financier du concours de cette année, enfin une solution pérenne doit impérieusement être trouvée pour transformer les emplois de centaines de CT qui n'ont pas pu bénéficier du PTE cette année.

En conséquence les syndicats CGT CFDT FO FSU SUD UNSA quittent le CTM ».

La motion est votée à l'unanimité.

Vos représentants du SYNTEF-CFDT à cette réunion :

Anne COCHOU (UD 29)

Jérôme SCHIAVONE (UD 81)

Niklas VASSEUX (UD 75)

N'hésitez pas à nous contacter :

Tel : 01 44 38 29 20 mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr